



# Commune de BALGAU

## Département du Haut-Rhin

### Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2017

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 10

Sous la présidence de Monsieur ENGASSER Pierre, Maire.

Présents : ROUX Christophe, BIXEL Chantal, FULHABER Bernard, FOURNEL Anne,  
BIXEL-BONJEAN Mélanie, KURY David, WALTER Valérie, SCHERRER Dominique,  
BRENDLE Marie-Paule.

Ont donné procuration :

FURSTOSS Marcel donne procuration à ROUX Christophe  
MININGER Patrice donne procuration à SCHERRER Dominique  
JECKER Raphaël donne procuration à BIXEL-BONJEAN Mélanie  
KELLER Claude donne procuration à ENGASSER Pierre

Absent non excusé : /

Absent excusé et non représenté : EGLER Sébastien

Secrétaire de séance : Laura HECK

Sous la présidence du Maire, la séance est ouverte à 20h.

### Ordre du jour

0. Approbation du PV du 07 novembre 2017
1. Soutien à la motion de l'AMRF sur l'adoption d'une loi en faveur des communes de la ruralité
2. Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
3. Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget
4. Terrain de la zone artisanale
5. Droit de préemption urbain
6. Divers
7. Huis clos : instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

## **0. Approbation du PV de la séance du 07 novembre 2017**

La transmission du PV de la séance du 07 novembre 2017 aux conseillers ayant été omise, le Conseil décide de le valider lors de la prochaine réunion.

### **1. Soutien à la motion de l'AMRF sur l'adoption d'une loi en faveur des communes de la ruralité**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la motion sur « *l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité* », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Après lecture faite, le Conseil, à l'unanimité des présents approuve l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF.

### **2. Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Suite à l'entrée en vigueur de la loi Notre, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités économiques, relèvent de la seule compétence de l'intercommunalité.

A cet effet, une commission a été créée afin d'évaluer les charges transférées. Cette dernière a rédigé un rapport qui est soumis à l'ensemble des conseils municipaux.

Certains aspects de ce rapport n'étant pas totalement clairs pour certains conseillers, M. le Maire propose de reporter à une séance ultérieure sa validation afin d'obtenir plus de précisions. Le Conseil approuve.

### **3. Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018**

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de procéder, avant le vote du budget primitif 2018, aux inscriptions des crédits de dépenses d'investissement. En effet, le Maire peut, jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼, soit 144 927,69 €.

### **4. Terrain de la zone artisanale**

Suite au renoncement de la SCI Hilbrunner et fils, par courrier du 20 octobre 2017, pour l'achat des parcelles de la zone artisanale, ces dernières sont libres de tout engagement.

Une nouvelle demande est parvenue en Mairie pour l'implantation d'une entreprise spécialisée dans l'installation de système d'arrosage automatique mais également de fontaines et miroir d'eau.

Le Conseil valide à l'unanimité des présents, la vente des parcelles communales de la zone d'activités et maintient le prix à 1500 € l'are.

## **5. Droit de préemption urbain**

M. le Maire soumet au conseil la déclaration d'intention d'aliéner portant sur une propriété cadastrée comme suit, section 3, parcelle 180 et section 41, parcelle 73 d'une contenance totale de 13 a située rue de la gare. Le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

## **6. Divers**

### **6.1 Informations**

- M. le Maire informe le Conseil que le droit de préemption concernant la propriété située 09 rue de Nambsheim est arrivé à échéance. Des bailleurs sociaux avaient été saisis en vue d'y créer des logements avec prise à bail, ces derniers n'ont pas donné suite.  
Il a également saisi le service des domaines en vue d'estimer le montant d'acquisition d'environ 6 m<sup>2</sup> afin de faire respecter le plan d'alignement.
- M. le Maire donne également lecture du courrier du Département concernant le déneigement. Concernant le réseau communal, une solution a été trouvée pour cet hiver avec la commune d'Heiteren.
- A la demande du Département, les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération côté Nord seront déplacés pour être en conformité. Il sera profité de cette occasion pour effectuer l'inscription en alsacien du nom de notre commune.
- Mme l'Adjointe en charge des affaires scolaires informe des résultats de l'enquête auprès des parents sur les rythmes scolaires. 76 % des sondés ont répondu. 55 % sont favorables au retour des 4 jours. Une réunion aura lieu prochainement avec les maires de Nambsheim et Geiswasser et la fédération des foyers clubs pour la gestion du périscolaire.

### **6.2 Calendrier**

- 21 décembre 2017 : fête de Noël des enfants l'après-midi, et du personnel le soir
- 15 avril 2018 : fête des personnes âgées
- 08 juillet 2018 : cérémonie du jumelage.

### 6.3 Tour de table

- Il serait judicieux d'installer de grosses pierres le long de la piste cyclable pour éviter que tout véhicule à moteur y accède.
- L'entreprise en charge du marché de sécurisation des entrées s'était engagée à reboucher les trous à divers endroits de la chaussée, cela n'a pas été effectué pour le moment.  
Le chantier ayant encore des réserves, il n'est pas clôturé.
- Un camion s'est à nouveau « engouffré » dans la rue des remparts et a abîmé un mur ainsi qu'une gouttière. Il serait judicieux de modifier la signalisation, comme par exemple un panneau informant du rétrécissement de la chaussée.
- Des précisions sont données quant à la vente de la maison d'habitation sise 18 route de Bâle.
- Un point est fait sur le projet en cours du Conseil Municipal Junior, à savoir la création d'un panneau en mosaïque pour la sécurisation de l'entrée Nord.
- Des élus de la commune ont rencontré le Major Zirn du groupement de gendarmerie de Neuf-Brisach. Il leur a présenté le référent de la commune, le Gendarme GIRARD, et ont notamment abordé la question des cambriolages.
- Les problèmes de stationnement aux abords de l'école sont récurrents, notamment dans le virage rue des Seigneurs. Malgré le marquage au sol, les voitures continuent de se stationner.

### 7. Huis clos : instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Considérant que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place au sein de la Fonction Publique de l'État est transposable à la Fonction Publique Territoriale, en application du principe de parité ;

Considérant que le RIFSEEP se compose de deux parties :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et qui constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire ;
- Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Le Conseil décide, à l'unanimité, des présents :

- d'instaurer l'IFSE et le CIA
- de fixer un montant plafond annuel par groupe d'agents

La séance est clôturée à 22h05.